



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCHE

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	

### *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Nelly METGE
M. Georges MAGLICA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
Mme Claude DARCIAUX	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Missions d'ingénierie financière pour la mise en oeuvre d'un réseau de TCSP - constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération du Grand Besançon - lancement d'un appel d'offres**

Par délibération du 15 mai dernier, le Conseil communautaire a décidé de la réalisation d'un réseau de transport en commun en site propre et du lancement de la concertation publique prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

La réalisation d'un tel projet nécessite un accompagnement en terme d'ingénierie financière afin d'élaborer et de suivre le plan de financement, de constituer les dossiers de demandes de prêts bonifiés ( auprès de la Banque Européenne d'Investissement, notamment), de souscrire les emprunts nécessaires au financement du projet, et d'assurer un conseil sur l'ensemble des questions fiscales, budgétaires et comptables liées au projet.

Dans une perspective de mutualisation et d'optimisation des coûts et des compétences, le Grand Dijon souhaite s'associer le plus souvent possible à d'autres collectivités disposant également d'un projet de réseau de transport en commun en site propre afin de travailler en commun sur les différents volets de la réalisation de ces réseaux.

Ainsi, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération du Grand Besançon afin de lancer un appel d'offres en commun pour la conclusion d'un marché d'ingénierie financière pour la mise en oeuvre des projets de TCSP.

Le Grand Dijon serait coordonnateur de ce groupement de commandes, et serait à ce titre chargé de l'organisation des opérations de sélection du co-contractant, de signature et de notification du marché unique. La Commission d'Appel d'Offres du Grand Dijon examinerait donc les offres et attribuerait la marché dans l'intérêt du groupement. Un comité de pilotage, regroupant des représentants des deux collectivités, assurerait le suivi de l'exécution du marché.

Il est proposé de décomposer le marché à souscrire en 3 lots :

■ Lot n°1 : Plan de financement, prospective budgétaire et financière, assistance budgétaire et comptable : ce lot intégrerait également la constitution des dossiers et le suivi des procédures pour l'obtention de financements bonifiés. Une tranche conditionnelle concernerait l'institution et l'animation des commissions d'indemnisation amiable.

■ Lot n°2 : Stratégie et ingénierie financière en matière d'emprunt : définition d'une stratégie de financement bancaire, gestion de la procédure de consultation des établissements et de négociation des contrats, proposition de montages d'ingénierie financière, conseil sur la gestion de la trésorerie pour la réalisation des travaux.

■ Lot n°3: Assistance en matière fiscale : étude sur les modes d'acquisition et de gestion du matériel, étude et assistance sur les modalités de récupération de la TVA, et l'imposition aux taxes foncières et à la taxe professionnelle.

Chaque collectivité exécutera et financera le marché pour la partie répondant à ses besoins propres : il est ainsi proposé que chaque communauté paye 50% des missions à prix forfaitaires, et à hauteur des bons de commande qu'elle aura émis pour les prestations à bon de commande. Le coût des prestations est estimé à 200 K€ HT par communauté.

Cette démarche pourra se poursuivre par des consultations en groupement pour la souscription des emprunts nécessaires au financement du projet et par le dépôt de dossiers groupés pour la recherche de financements bonifiés.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de créer** un groupement de commandes entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon en vue de la conclusion d'un marché portant sur les missions d'ingénierie financière nécessaires à la réalisation des projets de transport en commun en site propre
- **de désigner** la Communauté de l'agglomération dijonnaise comme coordonnateur du groupement
- **d'autoriser** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande
- **d'approuver** le dossier de consultation relatif au marché d'ingénierie financière pour la réalisation des projets de transports en commun en site Propre dont le projet de cahier des charges est annexé à la présente délibération;
- **d'autoriser** le Président à lancer l'appel d'offres correspondant ;
- **d'autoriser** le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

Pour extrait conforme,

Le Président  
Pour le Président



ADL Avenue du Drapier  
COMMUNAUTÉ DE  
L'AGGLOMÉRATION  
DIJONNAISE  
B.P. 17510 - 21075  
Pierre PRIBETICH

Publié le - 1 JUIL. 2008  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

**Déposé le :**

**- 1 JUIL. 2008**

